

Présentation des 4^e et 5^e Rapports du Canada au Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Les 5 et 8 mai 2006

Déclaration du Chef de la délégation

Le Canada se présente devant le Comité aujourd'hui, fier de ses réalisations dans la promotion des droits économiques, sociaux et culturels. C'est donc avec plaisir que nous discuterons de notre dossier avec vous.

Le Canada est un des chefs de file de la promotion des droits de la personne à l'échelle internationale et nationale, et ses efforts ont porté fruit. Le dernier Indice du développement humain des Nations Unies nous classe en effet au cinquième rang, d'après ses diverses mesures du bien-être, et premier parmi les pays du G8. Ces résultats reflètent la réussite de notre société.

Partout dans le monde, on reconnaît le Canada comme un endroit où les gens veulent vivre.

D'année en année, nous recevons des milliers de nouveaux immigrants, des gens qui ont choisi le Canada, estimant que c'est le pays où ils pourront le mieux s'épanouir et où leurs droits seront le mieux protégés.

Notre détermination à améliorer notre société est ferme et sans appel. À cet égard, le gouvernement fédéral insiste notamment sur les priorités suivantes :

Amélioration du régime de garde des enfants – Le gouvernement aidera les parents à concilier travail et vie familiale en appuyant leurs choix en ce sens au moyen d'une aide

financière directe. Il offrira aussi des incitatifs financiers aux employeurs et aux groupes communautaires pour les aider à créer de nouvelles places en garderie. À cette fin, il a annoncé cette semaine dans le discours du budget qu'une somme de 250 millions \$ sera affectée à la création de nouvelles places en garderie. L'objectif est de créer 25 000 places supplémentaires chaque année.

Réduction des impôts – La réduction de la taxe sur les produits et les services profitera à l'ensemble de la population, y compris les Canadiens à faible revenu, qui en ont le plus besoin. En outre, le budget que le gouvernement vient de présenter comporte des mesures d'allègement fiscal grâce auxquelles environ 655 000 Canadiens à faible revenu ne paieront plus d'impôt fédéral.

Soins de santé – Le gouvernement fera appel à la collaboration des provinces et des territoires pour formuler une garantie sur les délais d'attente concernant les services essentiels. Cela permettra à tous les Canadiens de recevoir les traitements médicaux nécessaires dans des délais cliniquement acceptables.

Lutte contre la criminalité – Parmi ses initiatives pour réduire la criminalité violente et améliorer ainsi la sécurité des Canadiens, le gouvernement travaillera avec les provinces et les territoires pour aider les collectivités à offrir des perspectives d'avenir aux jeunes et à mettre fin au cycle de violence qui détruit tant de vies et de collectivités. Dans le récent budget, par exemple, il accorde 20 millions \$ aux collectivités pour prévenir la

criminalité chez les jeunes, en mettant l'accent sur les armes à feu, les gangs de rue et le trafic des stupéfiants.

Ce sont là de nouvelles initiatives qui amélioreront la vie des Canadiens et favoriseront le développement harmonieux de notre société.

Le Canada tient en outre résolument à un système international solide qui encourage activement le respect, l'acceptation et la mise en oeuvre des obligations internationales en matière de droits de la personne. Nous avons été à l'avant-garde des efforts qui ont mené à la mise sur pied des mécanismes actuels de surveillance des droits de la personne, et sommes profondément convaincus de l'importance de ces processus lorsque nous discutons de la mise en oeuvre de ces droits. Vos observations finales revêtent une grande importance à nos yeux, car elles facilitent la mise en oeuvre progressive de nos engagements aux termes du Pacte; elles contribuent aussi pour beaucoup à l'élaboration de notre politique, et sont donc très bien accueillies.

Les droits de la personne sont une composante fondamentale de la société canadienne. Nous en parlons abondamment et ouvertement avec les divers intervenants, et cela à tous les jours. Nous sommes heureux de poursuivre aujourd'hui ce dialogue avec les membres du Comité, et sommes ouverts à vos questions et suggestions, dans l'espoir que, ensemble, nous arrivions à mieux comprendre les droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'à poursuivre leur mise en oeuvre sur le plan national.

Comme vous le savez, il y a presque huit ans déjà, soit en novembre 1998, que le Canada s'est présenté devant vous pour la dernière fois afin de déposer son 3^e Rapport. Après cette présentation, nous avons reçu du Comité une série d'observations finales qui nous ont aidés à façonner notre politique économique, sociale et culturelle. Nos 4^e et 5^e Rapports reflètent cette évolution, et c'est avec plaisir que nous en discuterons ici aujourd'hui. Depuis, le Canada a adopté un certain nombre de programmes et de mesures qui contribuent à la réalisation progressive des droits couverts par le Pacte, et donc au bien-être des Canadiens. Et nous pouvons dire que la vie de la plupart de nos concitoyens s'est considérablement améliorée depuis une décennie. Mais nous voulons en faire davantage pour les Canadiens, et nous sommes prêts à discuter de nos défis et de nos réussites avec les membres du Comité, tout en sachant très bien que si d'importants progrès ont été réalisés, il reste certains domaines où les efforts doivent se poursuivre.

Au Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent ensemble, mais aussi chacun de leur côté, pour améliorer la situation des droits de la personne sur le territoire. Comme nous le notons dans nos Rapports, les différentes autorités compétentes conjuguent souvent leurs forces pour corriger des problèmes dans des domaines comme les soins de santé, le développement des enfants, le logement et la question des sans-abri, la justice et d'autres thèmes touchant les Autochtones, les personnes âgées et les handicapés. Nos Rapports, ainsi que nos réponses aux questions que vous nous avez soumises à l'avance, montrent qu'il y a eu, au Canada, d'importants changements et développements dans les lois, programmes et politiques des deux ordres de gouvernement. Trois des provinces canadiennes, soit le Québec, l'Ontario

ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador, et un de nos territoires nordiques, le Nunavut, sont représentés au sein de notre délégation et ont hâte de participer directement à cette séance.

Les Canadiennes ont aussi fait d'importants progrès sur la voie de l'égalité. Prenant appui sur le Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes (1995-2000), le gouvernement du Canada a approuvé en 2000 le Programme d'action pour l'égalité entre les sexes, une stratégie pangouvernementale pluriannuelle visant à faire de cet objectif une réalité pour les Canadiennes. À l'automne 2004, un nouveau Comité permanent de la condition féminine a été créé à l'échelon fédéral. Ce comité a réussi à sensibiliser davantage la population aux questions concernant l'égalité des sexes, et il a fait des recommandations qui nous ont aidés à aller plus loin dans nos démarches. Son travail se poursuivra dans le cadre de l'actuelle législature. Nous avons également mené, auprès des organisations non gouvernementales, des consultations qui faciliteront notre travail en matière d'égalité entre les sexes dans les années à venir.

Ces dernières années, le Canada a adopté plusieurs programmes novateurs pour faciliter la mise en oeuvre des droits de la personne sur un territoire aussi vaste que le sien, où les communautés dispersées abondent. Des initiatives visant l'accès numérique, surtout pour joindre les Autochtones, les Canadiens handicapés et toute personne vivant en région éloignée, ont joué un rôle clé dans la réalisation de nombreux aspects des droits économiques, sociaux et culturels.

Sur le plan économique, les Canadiens sont en meilleure posture aujourd'hui qu'en 1998, parce qu'ils sont plus nombreux à travailler, et moins nombreux à vivre dans la pauvreté. Le taux de chômage général au Canada est descendu à 6,3 %, un chiffre qu'on n'avait pas vu depuis 32 ans.

Cela dépasse les prévisions des économistes et signifie qu'il y a davantage de Canadiens qui profitent des avantages que procure un emploi. En outre, et cela a son importance, la plupart de ces emplois sont à temps plein. Statistique Canada confirme également que les investissements fédéraux destinés à soutenir les Canadiens à faible revenu ont des incidences positives. En 1996, 15,7 % des Canadiens entraient dans cette catégorie; en 2004, la proportion avait chuté à 11,2 %, une baisse très importante. En d'autres termes, on comptait en 2004 environ 1,1 million moins de Canadiens ayant un faible revenu qu'en 1996.

Les initiatives provinciales contribuent aussi à améliorer la situation. Par exemple, le gouvernement du Québec met en oeuvre un plan quinquennal pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le gouvernement de la Saskatchewan met aussi en branle une nouvelle initiative appelée Programme de développement économique pour les Premières nations et les Métis, et prévoit tenir en janvier 2007 un symposium national sur le développement économique autochtone, lequel réunira les Premières Nations, les Métis, les Inuits, les gouvernements, le secteur privé, les syndicats et d'autres partenaires.

Le Canada estime que le plus important investissement qu'il peut faire en tant que pays est d'aider les familles à élever leurs enfants. C'est là une question que le Comité avait précisément soulevée dans ses observations finales de 1998, et qui intéresse l'ensemble de la société canadienne. C'est pourquoi le gouvernement a mis l'accent sur le soutien aux familles et aux enfants. Nous aidons les parents dans les multiples façons qu'ils ont de veiller au bien-être de leurs enfants d'âge préscolaire, où qu'ils vivent, et quelles que soient leurs circonstances et préférences. La Prestation universelle pour la garde d'enfants qui sera lancée en juillet 2006

offrira 1 200 \$ par année pour chaque enfant de moins de six ans. Elle viendra s'ajouter à la Prestation fiscale canadienne pour enfants, au Supplément de la prestation nationale pour enfants ainsi qu'à la Déduction pour frais de garde d'enfants. En outre, la mise en place d'un Plan universel en matière de garde d'enfants facilitera la création de 125 000 nouvelles places en garderie, avec la souplesse voulue pour répondre aux besoins des familles — y compris celles qui vivent en régions rurales ou qui ont besoin de ces services en dehors des heures normales du lundi au vendredi. Dans son budget de 2006, le gouvernement a annoncé une série d'autres mesures pour aider les familles et les enfants du Canada. Par exemple, il propose un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 500 \$ pour couvrir les frais d'inscription d'enfants à des activités sportives, et il augmente la Prestation pour enfants handicapés, tout en l'offrant à un plus grand nombre de familles admissibles.

Le Canada a fait des pas de géant dans la réduction de la pauvreté chez les enfants. Le nombre d'enfants vivant dans cette situation a diminué de près d'un demi-million depuis dix ans, et le pourcentage d'enfants membres de familles à faible revenu a notablement chuté ces dernières années – soit de 18,6 % en 1996 à 12,8 % en 2004. La Prestation nationale pour enfants, une initiative fédérale, provinciale et territoriale, a contribué pour beaucoup à réduire la pauvreté chez les enfants et à faciliter l'intégration des parents à la population active. Cette prestation continuera de soutenir les familles ayant des enfants.

Pour répondre aux problèmes particuliers des enfants et des familles autochtones, le Manitoba a restructuré son régime de protection de l'enfance, de manière à confier aux autorités autochtones la responsabilité des familles et des enfants de cette communauté. Ces autorités pourront dès lors

veiller à ce que la prestation des services en question respecte le statut unique, la culture et l'héritage des populations autochtones.

Après avoir lancé une invitation aux Rapporteurs spéciaux pour qu'ils visitent le Canada, nous avons accueilli en mai 2004 M. Rodolfo Stavenhagen, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones. Nous avons vu dans le rapport de M. Stavenhagen une contribution positive aux efforts que nous déployons collectivement à l'échelle nationale pour améliorer la vie des populations autochtones canadiennes. Nous avons noté aussi avec intérêt que les points les plus difficiles soulevés dans ce rapport coïncident largement avec ceux au regard desquels le gouvernement entend intervenir avec plus de vigueur.

Lors d'une réunion en septembre 2004, les Premiers ministres et les dirigeants autochtones ont convenu de travailler ensemble à l'élaboration d'un plan qui permettra d'améliorer la santé des Autochtones et les services de santé au Canada, grâce à certaines initiatives concrètes. En même temps, le gouvernement du Canada a annoncé de nouveaux investissements de 700 millions \$ sur cinq ans pour la santé des Autochtones. Cela comprend notamment le Fonds pour l'adaptation des services de santé à l'intention des Autochtones, l'Initiative pour les ressources humaines en santé autochtone, ainsi que des programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies.

À cette fin, le nouveau budget aide à corriger les problèmes de logement qu'éprouvent certaines de nos collectivités autochtones, en affectant 450 millions \$ pour améliorer le traitement de l'eau

potable et le logement sur les réserves, l'éducation, ainsi que la situation socio-économique des femmes, des enfants et des familles autochtones. Une somme de 300 millions \$ sera en outre versée aux provinces de répondre aux besoins immédiats concernant le logement des Autochtones hors réserve dans le Grand Nord.

Avoir accès à de l'eau potable est une nécessité pour tous les Canadiens, y compris les communautés des Premières nations, et le Canada est fermement convaincu que les États parties ont une obligation en ce domaine. À cette fin, le gouvernement du Canada investit massivement dans l'amélioration, le maintien et le contrôle des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves des Premières nations. Il est déterminé à bâtir des communautés fortes, durables, économiquement viables et en santé, et continuera à collaborer de près avec les populations autochtones sur toutes les questions liées à la santé.

Les Canadiens sont fiers, et à juste titre, de leur système d'assurance-santé et veulent le protéger. Comme nous l'avons dit, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travailleront ensemble à la formulation d'une garantie sur les délais d'attente pour les services essentiels. Grâce à cette garantie, tous les Canadiens recevront les traitements médicaux nécessaires dans des délais cliniquement acceptables. Au niveau provincial, le gouvernement de l'Ontario, déterminé à renforcer la prestation des soins de santé par des mesures novatrices, a créé le ministère de la Promotion de la santé afin d'encourager des modes de vie sains, et d'élaborer des programmes pour la prévention des maladies et la promotion du bien-être.

Dans ses observations finales de 1998, le Comité s'était dit préoccupé par la question des sans-abri et du manque de logements. Ce sont là des problèmes bien réels auxquels le gouvernement s'attaque dans le budget de 2006, en confirmant qu'une somme pouvant aller jusqu'à 800 millions \$ sera versée aux provinces et territoires pour faciliter la construction de nouveaux logements abordables.

Nous avons également avec nous ici aujourd'hui plusieurs représentants d'organisations non gouvernementales canadiennes, dont bon nombre sont déjà connus du Comité. Le Canada croit que leur présence ainsi que la qualité des mémoires qu'ils ont remis au Comité montrent à quel point la mise en oeuvre des droits de la personne au Canada est avancée. Nous accueillons favorablement et encourageons leur présence.

Le Canada s'est également montré actif sur la scène internationale concernant la promotion des divers aspects des droits économiques, sociaux et culturels. Sur le plan culturel justement, il a été un des États les plus actifs dans l'élaboration de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Et il continue de participer pleinement au Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale sur les droits des personnes handicapées. En outre, comme nous l'avons dit ci-dessus, le gouvernement a annoncé dans son récent budget qu'il augmentera le montant annuel maximal de la Prestation pour enfants handicapés et qu'il étendra cette prestation aux familles à revenu moyen ou plus élevé prenant soin d'un enfant admissible. De plus, il portera de 767 \$ à 1 000 \$ le montant maximal du supplément remboursable pour frais médicaux. Le Canada a également soutenu activement l'élaboration du Règlement sanitaire international dans le cadre d'un effort mondial majeur

visant à protéger le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. Il a aussi été un des premiers pays à ratifier la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, il a participé de près à la première session de la Conférence des Parties, tenue à Genève en février 2006 et il entend bien continuer à soutenir les initiatives internationales de lutte contre le tabagisme. Cela témoigne de sa détermination dans ce domaine.

Enfin, le Canada reconnaît qu'il importe de susciter un environnement international propice et, en conséquence, collabore avec les nations en développement sur des projets de coopération internationaux. Nos programmes de développement international sont axés sur divers aspects liés plus particulièrement à la réalisation des droits économiques et sociaux.

Notre délégation ici à Genève répondra avec grand plaisir à vos questions et observations.